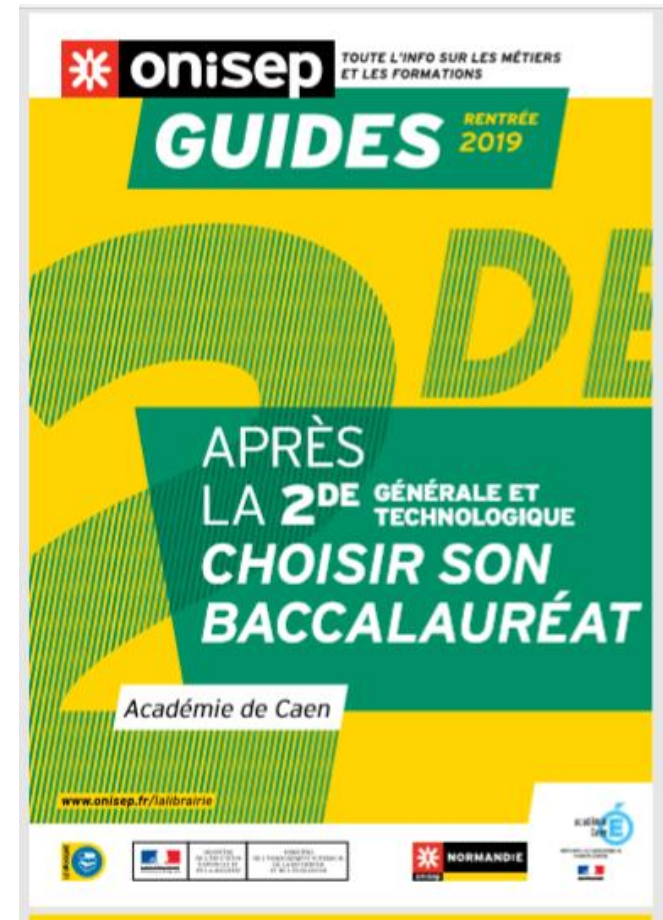
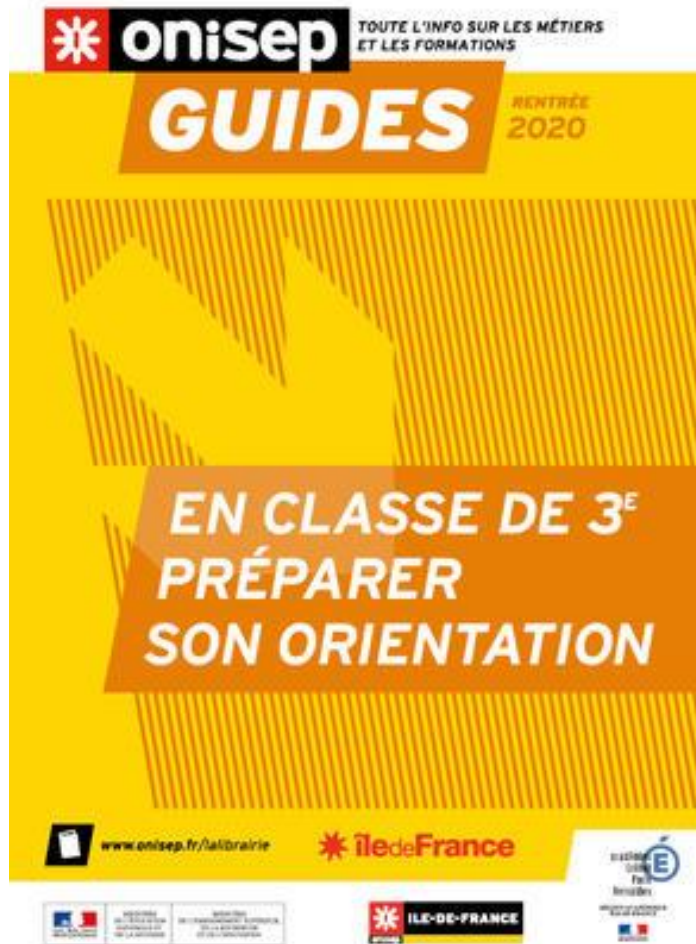


# **Information aux parents d'élèves de 3èmes**

# Guides ONISEP régionaux pour vous aider et vous informer

→ Le guide 3<sup>ème</sup> (jaune) a été distribué aux élèves le vendredi 14 mars



<http://www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Normandie/Caen/Telechargement-des-guides-d-orientation>

# LES ÉTAPES D'ORIENTATION EN 3<sup>ÈME</sup>

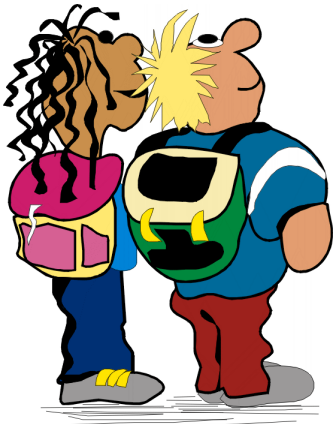
- **De janvier à février**, les élèves et leur famille formulent leurs souhaits provisoires sur la fiche de dialogue :
  - Seconde générale et technologique ;
  - Seconde professionnelle (sous statut scolaire ou en apprentissage) ;
  - 1<sup>ère</sup> année de CAP (sous statut scolaire ou en apprentissage).
- **Au conseil de classe du 1<sup>er</sup> semestre**, un avis provisoire d'orientation a été donné ; il a été transmis via la fiche de dialogue et l'application « Orientation » sur les télé-services.
- **En mai**, les élèves et leur famille inscrivent leurs vœux définitifs d'orientation, sur la fiche de dialogue puis à partir du 25 mai, d'affectation sur la fiche de vœux, **en version papier ou par internet, via les téléservices: <https://teleservices.ac-caen.fr/>**
- **Au conseil de classe du 2<sup>e</sup> semestre**, une proposition d'orientation est faite par l'équipe pédagogique :
  - Elle est validée si elle correspond au vœu de l'élève ;
  - Un entretien est organisé entre la famille et le chef d'établissement si elle diffère du vœu de l'élève.
- **Début juillet**, les élèves reçoivent leur notification d'affectation et s'inscrivent dans leur futur établissement.

# CALENDRIER DE L'ORIENTATION ET DE L'AFFECTATION 2020 (SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS LIÉES AU COVID 19)

- **Lundi 20 avril 2020**: ouverture des téléservices – consultation de l'offre de formation et saisie des vœux définitifs d'orientation
- **Du lundi 25 mai au lundi 8 juin 2020**: saisie des vœux d'affectation par les familles via les téléservices (non obligatoire, les familles peuvent aussi rendre la fiche papier de vœux au collège, qui se chargera alors de la saisie).
- **Jusqu'au vendredi 5 juin 2020**: conseils de classe de 3<sup>ème</sup> consacrés spécialement à l'orientation
- **7 juin 2020**: date limite pour candidater auprès des établissements **privés**
- **Mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2020**: notification du résultat d'affectation aux familles (consultable également sur les téléservices)
- **Du mercredi 1<sup>er</sup> juillet au vendredi 3 juillet 2020**: inscription en ligne dans les lycées

# L'affectation au lycée: comment ça marche?

→ **15 vœux possibles au maximum (10 vœux dans l'académie de Caen + 5 vœux dans une autre académie)**: 1 vœu=une formation dans un établissement, lycée professionnel ou général et technologique, public ou privé, classés **par ordre de préférence**



→ Les vœux en seconde Générale et Technologique sont traités selon le principe de **sectorisation** (domicile des parents)

→ Les vœux sur les formations à **places limitées (bac pro, CAP, seconde GT à recrutement particulier)** sont triés par un logiciel selon un système de points. Le domicile des parents n'est pas pris en compte pour ces formations.

**L'admission se fait en fonction des places disponibles**

# Précisions

- Si vous demandez une seconde Générale et Technologique (GT) hors de votre secteur, il faudra faire une demande de dérogation
- Pour les élèves dont la seconde Générale et technologique est le projet, il est toujours conseillé de formuler au moins un vœu de seconde Générale et Technologique dans son lycée de secteur

# Pas besoin de dérogation pour les cas suivants:

- Vœux vers la voie professionnelle (CAP ou bac pro)
- 2de spécifique sciences et technologies de l'hôtellerie-restauration ;
- 2de GT option : écologie, agronomie, territoire et développement durable ; création et culture design ; culture et pratique de la danse / de la musique
- Sections européennes

Tri candidatures  
par logiciel  
(total de points)

*Voir diapo  
suivante*

- sections internationales britanniques (OIB) et sections binationales (Abibac, Bachibac, Esabac)
- 2de GT au collège lycée expérimental d'Hérouville

Contacteur le  
lycée

- 2de GT au lycée Laplace de Caen et au lycée Jules Verne de Mondeville

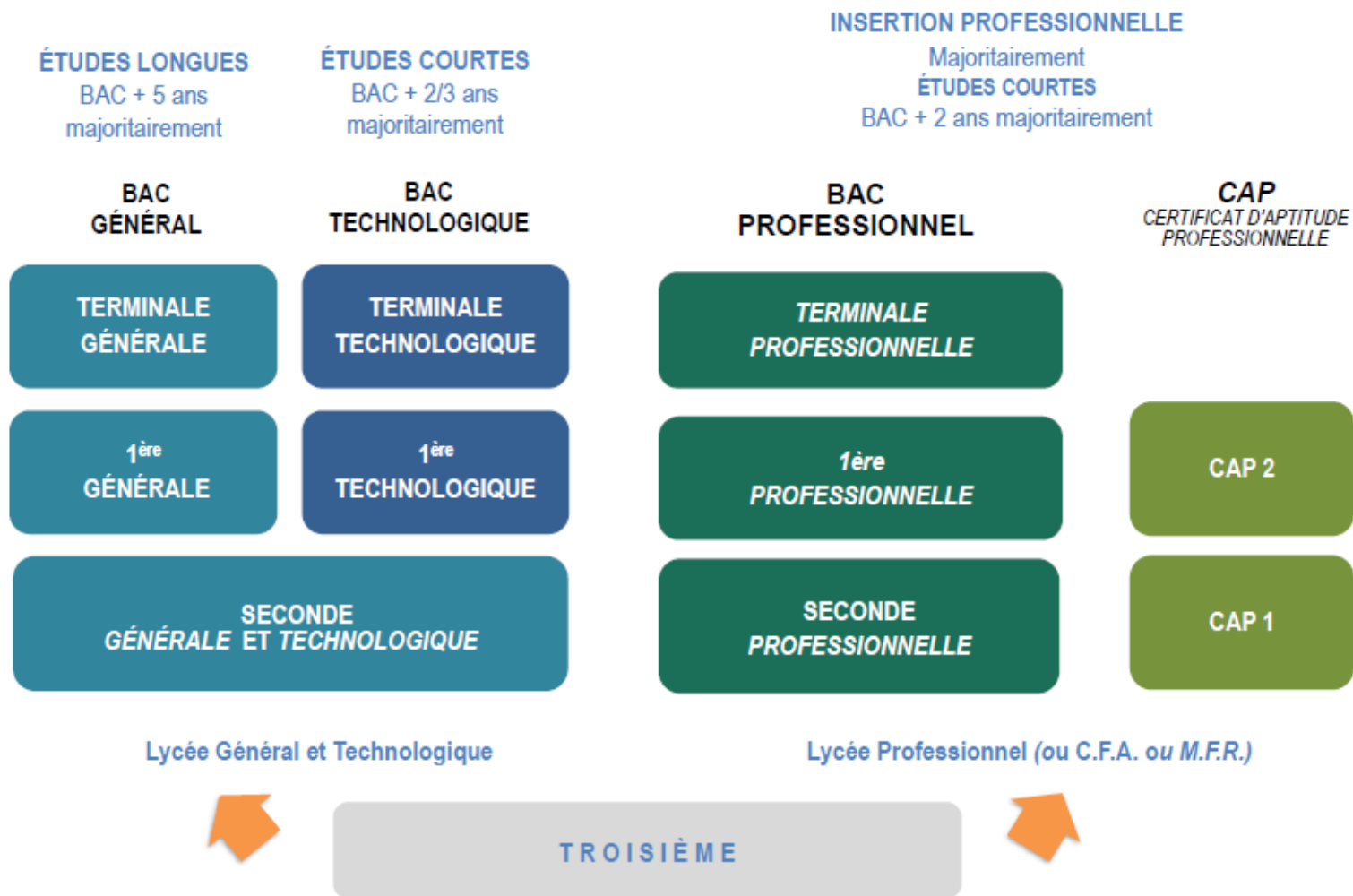
Pas de secteur  
géographique

# Les sections sportives en lycée

- Prendre contact rapidement avec l'établissement visé pour déposer sa candidature (liste des sections sportives page 58 de la brochure Onisep après la 3<sup>ème</sup>)
- Cocher sur la fiche de vœu le motif dérogatoire n°6 « parcours particuliers » (voir diapo suivante)



# Schéma des études après la 3<sup>e</sup>



# Choix des options en seconde GT

- Les élèves pourront choisir au maximum **2 enseignements optionnels** : un enseignement optionnel général et un enseignement optionnel technologique.

**OPTION = NON OBLIGATOIRE**

- Les enseignements optionnels de langues et cultures de l'Antiquité - LCA - de latin et grec pourront être choisis en plus des autres options
- Le choix d'une option **n'est pas déterminante pour l'orientation** vers des spécialités générales ou des séries technologiques, hormis pour **le bac STD2A et S2TMD**.

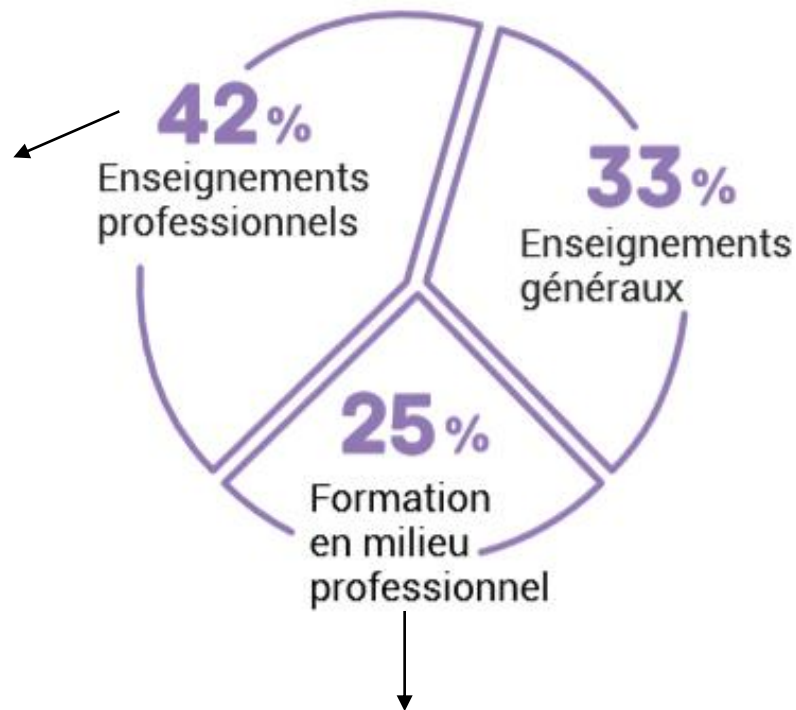
# Les options de seconde GT au lycée Maurois (lycée de secteur)

- Italien
- Histoire des arts
- Création et innovation technologiques
- EPS
- Management et gestion
- Sciences et laboratoire

# La voie professionnelle en lycée

(pas de sectorisation)

**Répartition horaire en lycée professionnel  
(seconde, première et terminale)**



*Sous forme de cours,  
TP, travaux en atelier,  
en intérieur ou en  
extérieur*

*Entre 18 et 22 semaines  
réparties sur 3 ans*

# La seconde professionnelle

- Par métier, activité ou famille de métiers
- Pour se préparer à l'exercice d'un métier et à l'insertion directe dans le monde professionnel
- Pas de sectorisation, les vœux sont possibles dans tous les lycées
- Plus de 100 spécialités : liste des bacs professionnels p.9 et 10 du guide ONISEP

# Le contrat d'apprentissage: un premier pas dans la vie active

- Après la 3<sup>ème</sup>: **CAP ou Bac pro. Le diplôme est le même** que celui qui est préparé en « temps scolaire » en lycée professionnel.
- **Alternance** entre un CFA (centre de formation d'apprentissage) et une entreprise (1 semaine CFA / 2 ou 3 semaines en entreprise)
- **Avoir 15 ans** révolus à la signature du contrat (possibilité de dérogation, voir avec le CFA)
- **C'est le jeune lui-même qui doit chercher son entreprise**, et cette dernière l'inscrit au CFA
- **Contrat de travail (CDD ou CDI) rémunéré** en % du SMIC selon l'âge et l'année du contrat

**Attention** : même si je préfère faire un apprentissage, il est fortement conseillé de **formuler également des vœux vers des lycées professionnels** au cas où je n'aurais pas trouvé d'employeur!

# Pour quelles formations est-il indispensable de prendre un contact préalable avec l'établissement?

- Toutes les formations dispensées en **établissement privé**
- Les formations dispensées en **apprentissage**
- Les formations des **lycées agricoles**
- Les formations du **lycée maritime** de Cherbourg
- Le **CLE** (Collège Lycée Expérimental) d'Hérouville
- Les **sections sportives**
- Les **sections internationales** (*ex: section internationale britannique au lycée S. Allende*)

# Si vous souhaitez être aidé ou conseillé:

- **Prendre contact avec le Professeur Principal**
- **Prendre contact avec Mme Grandjean, psychologue de l'Éducation Nationale**

Par mail [caroline.grandjean@ac-caen.fr](mailto:caroline.grandjean@ac-caen.fr) ou par le secrétariat du collège

En appelant le CIO de Lisieux 02.31.48.21.50 (rue Pierre Colombe à Lisieux, sur rendez-vous)



# Pour plus d'information:

- Sur le lycée :

[quandjepasselebac.education.fr](http://quandjepasselebac.education.fr)

- Sur la seconde générale et technologique :

[Secondes-premieres2019-2020.fr](http://Secondes-premieres2019-2020.fr)

- Sur la voie professionnelle :

[onisep.fr/voie-pro](http://onisep.fr/voie-pro)